

Réforme des Collectivités Territoriales

Intervention de Sylvie Andrieux à l'Assemblée Nationale mercredi 25 mai 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers collègues,

Voilà bientôt trente ans que les grandes lois de décentralisation ont été écrites. Elles avaient le mérite d'avoir créé un véritable consensus. Mais le Gouvernement auquel vous appartenez a décidé de revenir en arrière en faisant porter sur les collectivités locales, tout le poids financier de son désengagement.

On constate d'ailleurs que contrairement aux loi Raffarin, le terme décentralisation n'est plus du tout utilisé, on peut donc aisément parler aujourd'hui au regard du texte qui nous est proposé de recentralisation et de loi de régression de nos territoires.

Régression pourquoi ?

Parce que nous le savons tous, la suppression de la taxe professionnelle ampute les communes, les départements et les régions de leur principales ressources financières et par voie de conséquence de leur autonomie.

Qui va payer la facture ? les ménages.

Régression encore puisque la création du conseiller territorial permettrait soi-disant de faire des économies. Nous savons qu'elles seront marginales et qu'en revanche nos concitoyens perdront en proximité avec leurs élus.

A vos yeux les élus coutent trop chers, il y a trop de niveau de collectivités, elles sont mal gérées, sauf que selon de nombreux rapports ce sont les collectivités qui créent la croissance, ce sont elles qui innovent et entreprennent. Une récente étude révèle que le coût global de la fonction politique des pouvoirs locaux représente seulement 1,2 % de leur charges de fonctionnement !

Alors, quand votre Gouvernement est désavoué par les urnes, il n'a plus qu'une solution faire une loi coercitive injuste et insatisfaisante.

Le 4 mars dernier en visite à Marignane, le Président de la République nous expliquait que son objectif était d'accroître la production du pays en volume de 25% d'ici 2015 et de "*pérenniser*" les effectifs industriels.

Lors de son intervention à cette même tribune hier après midi, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales nous expliquait que le Gouvernement « souhaitait donner une impulsion pour que la France puisse combler son retard en matière d'émergence des métropoles dans l'intérêt de la compétitivité et de l'attractivité de notre pays »

Je vous le dis mes chers collègues, ceci est de la poudre au yeux !

Comment peut on à la fois ambitionner d'aider le secteur industriel et en même temps priver les collectivités territoriales de leur ressources et de leur pouvoir d'attractivité des entreprises.

Quels ressources ? Quels moyens ? Quels outils de gouvernance offrez vous aux futures métropoles pour être compétitives au niveau international ? Aucun !

Je cite encore Monsieur le Ministre: « faisons confiance aux élus pour faire évoluer dans le bon sens les métropoles ».

Heureusement que les élus locaux n'ont pas attendu votre projet de loi pour se lancer dans ce formidable défi de l'aménagement du territoire.

Mais que vont ils devenir tous ces projets émergents ?

A titre d'exemple, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle, Ouest Provence qui s'étend sur plus de 350 km² de Marseille en passant par Aix-en-Provence et Arles, avec une activité industrielle très développée, à l'ouest de l'étang de Berre.

Un bassin d'emploi dynamique qui regroupe des communes comme Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis. Un territoire qui accueille 85 % de l'emprise du Grand Port Maritime de Marseille, et bien cet entité territoriale va perdre plus de 70 % de sa fiscalité à cause de votre réforme. Aujourd'hui, vous dépossédez totalement les entités territoriales de leur possibilité d'attirer des entreprises. Ce sont plus de 95 000 habitants qui sont concernés par ces dégâts colatéraux.

En ce qui concerne la création de « Métropoles » et de « Pôles Métropolitains » sur des territoires supérieurs à 450 000 habitants pour les derniers.

Bien entendu chacun s'accorde à dire que la logique de métropole doit être renforcée et encouragée. Elle permet d'offrir à des villes qui n'en ont pas les moyens d'une compétitivité qui leur était jusqu'alors interdite. Mais le problème du projet de loi que vous nous proposez est qu'il a complètement vidé de son sens la notion de métropole. Les belles envolées du Ministre de l'Intérieur sur « un cap ambitieux qui soit la première étape de l'émergence institutionnelle des métropoles » cachent en vérité une absence totale de définition de politique à conduire à l'échelle métropolitaine, Comme l'a souvent souligné mon collègue Bernard Roman s'il n'y a pas d'accord entre les différentes collectivités et les métropoles sur la répartition des compétences, que fait on ? Sur ce point le projet de loi est muet.

La libre administration des collectivités territoriales et leur autonomie financière avaient permis une dynamique des territoires et favorisé l'emploi. Aujourd'hui avec ce texte nous assistons en fait à une recentralisation des pouvoirs, qui place les collectivités territoriales sous le joug de l'État et ne constitue en rien un terreau favorable à l'émergence de la construction métropolitaine.

En effet la création d'une grande métropole ne peut se faire qu'en offrant une place significative à la gestion différenciée des territoires. Dans le département des Bouches-du-Rhône, des entités territoriales comme le Pays d'Aix ou encore la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropoles ou le syndicat d'agglomérations Nouvelles Ouest Provence n'ont pas attendu pour fédérer leur moyens et développer des projets communs.

C'est par la mise en place de dispositifs souples que des solutions adaptées aux réalités locales ont pu être mise en œuvre par les élus.

Il est clair que sans l'adhésion, le lien direct avec les citoyens, de tels projets n'auraient pas pu voir le jour.

Une métropole se construit de manière progressive et dans le respect des identités de chaque territoire. Il est indispensable que les communes et les intercommunalité qui participent à la métropole puissent construire ensemble un projet durable, sans contrainte et au-delà des clivages politiques.

Au delà des composantes institutionnelles, il faut aussi absolument associer au projet de territoire métropolitain, ceux que l'on nomme acteurs de la société civile, je veux parler des chefs d'entreprises, des chambres consulaires, des syndicats patronaux et salariés, des partenaires associatifs et bien entendu de la population.

La création d'une métropole autour d'une grande ville est une réalité inéluctable. Elle correspond à l'évolution des modes de vie et des déplacements de la population. Ces phénomènes exigent une nouvelle définition des territoires encore une fois dans le respect de l'identité de chacun d'entre eux.

Le but est de faciliter la vie des habitants au quotidien au sein d'une aire métropolitaine significative tout en favorisant la cohérence de l'aménagement et du développement.

Pour citer, quelques exemples réussis, car concertés, toujours dans les Bouches-du-Rhône, cet objectif trouve toute sa réalisation lorsque la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permet la constitution d'une nouvelle offre foncière et immobilière qui répond aux besoins d'implantation et de développement des entreprises. Ainsi, elle a mobilisé 150 hectares d'espaces économiques au Nord Ouest de son territoire, permettant ainsi la création de trois parcs d'activités :

- le Parc des Florides sur la commune de Marignane,
- le Parc des Aiguilles sur la commune d'Ensuès-La-Redonne,
- le Parc d'Empallières sur la commune de Saint-Victoret.

C'est encore le cas, lorsque par exemple le Pays d'Aix créé la Carte Pass Provence, qui

permet de se déplacer sur toutes les lignes de transport de la Communauté du Pays d'Aix quelles soient intercommunales, ou express.

C'est toujours le cas avec le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, qui malgré un très fort désengagement de l'Etat, malgré le démantèlement des services public et du fret ferroviaire parvient à offrir à ses habitants des services de grandes qualité, que ce soit en termes d'éducation, de formation, de santé, d'aide aux personnes en difficulté ou d'accès à la culture et au sport pour tous.

Par ces exemples, nous démontrons que les agglomérations de l'aire de Marseille partagent ainsi des enjeux métropolitains liés aux comportements des citoyens et de la compétitivité économique.

Il s'agit donc, d'opter pour une démarche de coopération dans l'intérêt des populations.

Il s'agit encore d'opter pour une réelle volonté politique qui repose sur une véritable méthode de travail.

Autre point noir de ce texte, le rôle de l'État ! il ne semble pas très concerné par la simplification territoriale, alors que partout les administrations de l'État doublonne constituant ainsi la confusion dans l'esprit de nos concitoyens en matière de politiques locales. Une fois de plus nous aurions aimé que l'État assume ses responsabilités et ses compétences, mais il n'en est rien.

Ainsi après les effets d'annonce du chef de l'État, il ne reste rien des velléités de simplification, de mise en cohérence et de dynamisation des territoires. On peut même considérer ce texte comme une véritable provocation à l'encontre les élus locaux et des collectivités locales dont on sait qu'elles sont en grande partie gérées par des équipes de gauche.

Votre projet ne simplifie pas la carte territoriale, il l'a compliqué avec l'apparition des intercommunalités, il constitue une réelle rupture avec les grands textes de la décentralisation, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un petit texte de recentralisation, habité d'un esprit purement électoraliste. Une aussi grande cause méritait bien mieux que cela !